



MODERNITÉ
& TRADITION

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

Dans le cadre des dispositions de la Loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 :

- le quorum est ramené au tiers de l'effectif (soit 11 présents)
- il est possible pour un conseiller municipal de porter 2 pouvoirs

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Vincent CORNILLE,
Catherine LECOMTE, pouvoir à Lysiane MOINAT,
Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY,
Pascal FAYOLLE, pouvoir à Julien PICHELIN,
Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Rachel DELBOUYS

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal des délibérations du 7 décembre 2021.

DELIBERATIONS

DEL 2022-02-01 – DEMANDE DE SUBVENTION – PREFECTURE DE L'OISE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 – REFECTION, EXTENSION, MISE AUX NORMES DE BATIMENTS PUBLICS

Sur proposition de Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux retenus pour la réfection, l'extension et la mise aux normes des bâtiments publics, ainsi que le plan de financement,
- Autorise le Maire à solliciter les aides financières les plus élevées possible auprès de l'Etat (DETR) et (DSIL) pour cette opération relative à la réfection, l'extension et la mise aux normes des bâtiments publics,
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération, antérieur au dépôt du dossier,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'au suivi et à la liquidation de la subvention

DEL 2022-02-02 – DEMANDE DE SUBVENTION – PREFECTURE DE L'OISE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 – TRAVAUX DANS LES ECOLES COMMUNALES

Sur proposition de Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux retenus pour les écoles communales, ainsi que le plan de financement,

- Autorise le Maire à solliciter les aides financières les plus élevées possible auprès de l'Etat (DETR) et (DSIL) pour cette opération relative aux travaux dans les écoles communales,
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération, antérieur au dépôt du dossier,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2022-02-03 – DEMANDE DE SUBVENTION – PREFECTURE DE L'OISE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022 – RENOVATION THERMIQUE

Sur proposition de Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'opération liée à la rénovation thermique des bâtiments communaux, ainsi que le plan de financement,
- Autorise le Maire à solliciter les aides financières les plus élevées possible auprès de l'Etat (DSIL) et (DETR) pour cette opération relative à la rénovation thermique,
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération, antérieur au dépôt du dossier,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2022-02-04 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE – REFECTION DES SOLS DE LA SALLE BERNARD KINDRAICH

Sur proposition de Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour cette opération relative à la réfection des sols de la salle Bernard KINDRAICH,
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération antérieur au dépôt du dossier,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de l'opération, ainsi qu'au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2022-02-05 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE – DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU LOCAL DE PETANQUE

Sur proposition de Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour cette opération relative à la démolition et reconstruction du local pétanque,
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération, antérieur au dépôt du dossier,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de l'opération, ainsi qu'au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2022-02-06 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE – TRANSFERT ET RESTAURATION DES ŒUVRES DU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS – AMO ET PHASES 3 - 4

Sur proposition de Julien PICHELIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'opération relative au transfert et à la restauration des œuvres du Musée de l'archerie et du Valois – AMO et phases 3 et 4,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour cette opération relative l'AMO, le transfert et la restauration des œuvres du Musée de l'archerie et du Valois,
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération, antérieur au dépôt du dossier,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de l'opération, ainsi qu'au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2022-02-07 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC DES HAUTS-DE-FRANCE – TRANSFERT ET RESTAURATION DES ŒUVRES DU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS – AMO ET PHASES 3 - 4

Sur proposition de Julien PICHELIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'opération relative au transfert et à la restauration des œuvres du Musée de l'archerie et du Valois – AMO et phases 3 et 4,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la DRAC des Hauts-de-France pour cette opération relative l'AMO, le transfert et la restauration des œuvres du Musée de l'archerie et du Valois,
- Précise que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération, antérieur au dépôt du dossier,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de l'opération, ainsi qu'au suivi et à la liquidation de la subvention.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

119/2021 – MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

Une convention est signée avec le Centre de Gestion de l'Oise à BEAUVAIS (60008) pour la mise à disposition d'un archiviste intervenant sur place, facturée 35 €/TTC l'heure.

120/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec DEKRA FORMATION à LESQUIN (59810), pour la formation d'une journée « Autorisation de conduite initiale engins de chantier sans CACES R.482 catégorie F », au profit d'un agent, pour un montant de 672 €/TTC.

121/2021 – AVENANTS AU MARCHE 19S13 - LOT 3 - ASSURANCES VEHICULES

Deux avenants sont conclus avec SMACL ASSURANCES à NIORT (79031) :

- le montant de l'avenant n° 2 s'élève à + 87,37 €/TTC,
- le montant de l'avenant n°3 s'élève à - 367,87 €/TTC,

pour la mise à jour annuelle du parc assuré, ce qui porte la cotisation annuelle pour l'année 2021 à 37.700 €/TTC.

122/2021 – MARCHE 21FCS18 – PRESTATIONS PHOTOS

Un marché de prestations de service est conclu avec Monsieur Bruno COHEN, photographe à SENLIS, pour un forfait mensuel de 1.385 €/HT correspondant à chaque numéro du CrépyMag&Infos, soit 11 fois par an. La durée est d'un an renouvelable une fois par reconduction expresse.

01/2022 – MAINTENANCE DES PANNEAUX D'AFFICHAGE ELECTRONIQUES

Le contrat de maintenance pour les panneaux installés Avenue Paul Pauchet (Porte de Paris) / Espace Rameau / Carrefour des Tournelles / Salle des Fêtes / rue Jules Michelet est renouvelé avec la Société CENTAURE SYSTEMS à NŒUX-LES-MINES (62290), à compter du 28 mars 2023, renouvelable une fois, pour un montant de 3.375,27 €/HT.

02/2022 – AUTORISATION SIGNATURE – ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DURABLE DE LA GARE DE CREPY-EN-VALOIS

La Société d'Aménagement de l'Oise à BEAUVAIS est autorisée à signer l'avenant n°2 au marché conclu avec le groupement de sociétés LA FABRIQUE URBAINE, INGETEC, ECOPROGRAMMATION, ECOSPHERE, dont le mandataire est LA FABRIQUE URBAINE.

L'avenant n°2 qui modifie la tranche optionnelle n°4 est sans incidence financière.

03/2022 – MANDAT DE VENTE – BIEN SIS 21 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Un mandat, option « mandat simple », est signé pour une durée de 3 mois avec MEILLEUR CONSEIL IMMO, à PARIS (75008). Les honoraires sont fixés à 11.000 € en cas de vente.

04/2022 – MARCHE 22MO02 – MAITRISE D'ŒUVRE EQUIPEMENT PETITE ENFANCE

Un marché est conclu, pour une durée de 66 semaines, avec le groupement conjoint GROUPEMENT D'ARCHITECTES, composé de :

- Mandataire solidaire : GROUPEMENT D'ARCHITECTES, à PARIS (75013)
- Cotraitant 1 : SOGETI INGENIERIE BATIMENT, à BOIS GUILLAUME (76235)
- Cotraitant 2 : KUBE STRUCTURE, à BOIS GUILLAUME (76235)

Le prix global et forfaitaire de rémunération provisoire est fixé à 158.740 €/HT (missions de base + OPC + SSI), évoluant selon un taux de rémunération de 8,82 % du montant prévisionnel de travaux.

05/2022 – DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'AMENAGER UN ERP

Le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour la mise en accessibilité du Gymnase Marcel Quentin, classé ERP de type X de 4^{ème} catégorie a été effectué.

06/2022 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORT-ANIMATION-JEUNESSE

Une convention est signée avec Catherine NAUDOT à LA CHAPELLE EN SERVAL (60520), pour 3 séances de découverte du tir à l'arc les 16, 17 et 18 février 2022, pour 16 enfants maximum, pour un montant de 504,10 €/TTC.

07/2022 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORT-ANIMATION-JEUNESSE

Une convention est signée avec le Cercle d'escrime Georges TAINURIER à COMPIEGNE (60200), pour 3 séances de découverte de l'escrime les 14, 15 et 16 février 2022, pour 16 enfants maximum, pour un montant de 450 €/TTC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

